



L'annihilation programmée  
de Hong-Kong impose une  
clarification de la politique  
chinoise de la France

Laurent Amelot,  
Jean-Sylvestre  
Mongrenier

Note d'actualité 68  
Juin 2020





**Le 28 mai 2020, l'Assemblée populaire nationale chinoise a voté comme un seul homme une loi sur la « sécurité nationale » qui sera imposée à Hong-Kong. En rupture avec le fameux principe « Un pays, deux systèmes » censé régir ce territoire entre 1997 et 2047, Pékin viole la Constitution et les libertés de Hong-Kong, avec Taïwan en ligne de mire. En vérité, on ne s'étonnera pas qu'un régime de type léniniste agisse de cette manière. Aussi la France doit-elle enfin clarifier sa politique chinoise pour œuvrer à la constitution d'un front de libres nations opposées à la « sino-mondialisation ».**

Alors que le « virus de Wuhan » et la pandémie partie depuis la République populaire de Chine accélèrent le déplacement des équilibres de puissance et amplifient les contradictions internationales, la décision prise à Pékin d'annihiler le statut d'autonomie de Hong-Kong teste la solidarité géopolitique occidentale et la résolution des gouvernements du cercle des libres nations. Votée comme un seul homme par l'Assemblée populaire nationale, la loi sur la « sécurité nationale » du 28 mai 2020 sanctionnera en effet tous les actes de « sécession », « subversion » et d'« ingérence ». L'appareil de sécurité de la Chine communiste sera par ailleurs autorisé à implanter *in situ* ses organes. Sur le fond comme dans la forme, ce dispositif viole la Constitution de Hong-Kong.

En toile de fond de ce phagocytage, une confrontation d'ensemble avec la Chine populaire dont les intentions ultimes ne laissent guère de place au doute : imposer le « consensus de Pékin ». Aussi les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, d'Australie et du Canada ont-ils publié un communiqué au ton ferme. Ils condamnent l'irrespect des engagements internationaux pris par Pékin (voir la Déclaration anglo-chinoise de 1984), ce communiqué précédant l'élaboration d'une réponse à la mainmise sur ce havre de liberté dans le monde chinois.

Malheureusement, Paris et les capitales des États de l'Union européenne sont plus en retrait. Lourdeurs institutionnelles ou grande timidité, voire complaisance à l'égard de Pékin ? Au regard des enjeux et des perspectives géopolitiques, cette position ne sera pas longtemps tenable. La France n'est pas « ailleurs » et elle doit se rapprocher de ses alliés et partenaires régionaux afin de rassembler le Monde libre.

## L'inadéquation du format européen

De fait, les propos de Josep Borrell, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, témoignent-ils des réticences à condamner les agissements de Pékin **(1)**. S'exprimant le 29 mai dernier, à l'issue d'une visioconférence des ministres des Affaires étrangères, il a fait part de ses « *graves préoccupations* » quant au projet de loi chinois qui viole la Constitution de Hong-Kong, un texte qui nuit « au respect et à la confiance mutuels » entre Bruxelles et Pékin. Pour irritante qu'elle soit, cette langue de bois serait acceptable si elle était suivie de prises de position et de propositions d'action concrètes. Tel n'est pas le cas. D'emblée, Josep Borell a exclu d'aller plus loin : « *Les sanctions ne sont pas la façon de résoudre nos problèmes avec la Chine* ». S'agirait-il donc d'un simple malentendu ou d'une erreur de raisonnement de Xi Jinping qu'un exercice de logique pourrait dissiper ?

•  
**(1)** Voir ci-dessous l'annexe 1, « La chute de Hong-Kong ».

La compréhension de la nature profonde du système chinois et le recul historique excluent la chose (1). Comme d'autres précédemment, la civilisation occidentale est confrontée au « *challenge* » and « *response* » mis en exergue par la philosophie de l'histoire d'Arnold Toynbee.

Au vrai, l'irrésolution de l'Union européenne et de ses États membres, dont Josep Borell n'est jamais que le porte-parole, reflète les divisions internes quant à la question chinoise. Depuis une décennie, Pékin a mis à profit le peu d'intégration politique réelle de l'Union pour développer des liens préférentiels avec une kyrielle d'États centre-est européens et balkaniques rassemblés au sein du « 16+1 ». Inauguré lors d'un sommet à Budapest, en 2011, ce forum a été institutionnalisé l'année suivante à Varsovie. Du point de vue des « seize », l'objectif est de capter des investissements et des capitaux chinois déversés dans l'Ancien Monde sous couvert de « nouvelles routes de la soie ». Ainsi la Grèce, après avoir ouvert le port du Pirée à des intérêts chinois, a-t-elle depuis rallié ledit forum transformé en un « 17+1 » (2019). Dans les discussions à propos de la 5-G ou de la protection des secteurs stratégiques, ces « clients » de la Chine populaire défendent des positions proches de celles de Pékin. Ils s'opposent aussi à de fermes prises de position sur les agissements chinois dans les « méditerranées asiatiques » (mers de Chine du Sud et de l'Est). Au demeurant, il leur est commode de pointer la complaisance de Paris, Berlin et Rome à l'égard de Pékin (2).

A rebours du prétendu « Léviathan » dénoncé par les forces nationalistes et populistes, il importe enfin de rappeler que l'Union européenne ne constitue pas un acteur géopolitique global capable de poser des actes de souveraineté. En matière diplomatique et militaire, les décisions sont prises à l'unanimité des États membres, ce qui rend improbable une politique de fermeté inscrite dans la durée. Par « beau temps » et sur des questions n'ayant rien d'existential, il est certes possible d'agir en commun. Lorsque les vents deviennent mauvais et qu'il faudrait apporter des réponses à la hauteur des défis, l'Union européenne se révèle être ce que l'historien américain A. Wess Mitchell nomme un « *Perhapsburg* » (3). Le fait ne s'explique pas par une erreur de conception possiblement corrigée par un énième traité : ce « *Perhapsburg* » est par nature un *Commonwealth* paneuropéen, composé d'États d'autant plus jaloux de leur souveraineté qu'elle est évidée. Le cadre doit être maintenu et consolidé, mais il n'est pas le lieu adéquat pour l'élaboration d'une haute politique et d'une grande stratégie.

## Le lourd héritage chiraquien

Si les autorités françaises entendent concevoir et conduire une nouvelle politique chinoise, il leur faudra privilégier d'autres cadres d'action que l'Union européenne. Au préalable, il convient de dresser le bilan peu glorieux du prétendu « partenariat stratégique » franco-chinois. Les sinolâtres s'esbaudissent de l'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin, le 27 janvier 1964, une décision gaullienne considérée comme l'exemple même du génie politique. En quoi et pourquoi ? Précédemment, le Royaume-Uni avait fait de même, sans excès rhétorique, avec pour enjeu concret le maintien du *statu quo* à Hong-Kong. Quant à la décision du tandem Nixon-Kissinger, en 1971, elle s'inscrivait dans la grande stratégie américaine de la Guerre Froide. Dans le cas de la France, les gains politiques et stratégiques ne

(1) Voir aussi Josep Borrell « Confiance et réciprocité sont nécessaires à une saine coopération entre l'UE et la Chine », *Le Monde*, 15 avril 2020, [disponible ici](#). On y apprend que la Chine populaire est un « *partenaire de négociation* » (quel est ce nouveau statut ?) en même temps qu'un « *rival systémique* » (une puissance hostile ?) qui promet d'« *autres modèles de gouvernance* » (le totalitarisme en guise de modèle?). Toujours est-il que le sommet UE-Chine prévu à Leipzig, le 14 septembre prochain, est provisoirement reporté.

(2) Rappelons que l'Italie est le seul pays du G7 à avoir rallié la *Belt and Road Initiative* (les « nouvelles routes de la soie »).

(3) A. Wess Mitchell, « Perhapsburg », *The American Interest*, 1er novembre 2008, [disponible ici](#).



sont pas tangibles, à moins de considérer comme tels les flatteries habituelles des officiels chinois. « *En réalité, écrit Maurice Vaïsse, c'est un dialogue de sourds, un échec politique dont Malraux va faire un succès personnel et se glorifier, en particulier auprès de Richard Nixon en février 1972* » (1). Bientôt, sur fond de Révolution culturelle, les Pékinois défilent au cri de « De Gaulle est un chien » et des diplomates français sont frappés (1967). L'année suivante, Pékin apporte son soutien aux manifestations de mai 1968. Les « maos » se livrent à l'agitation politique et bien des intellectuels français s'adonnent à ce nouvel « opium ».

Les successeurs de De Gaulle n'accorderont pas la même importance à la Chine populaire, et l'Asie dans son ensemble est principalement considérée sous l'angle commercial. Lorsqu'au début des années 1980, Deng Xiaoping entrouvre les portes du continent chinois, l'héritage gaulliste ou le déplorable hommage de Valéry Giscard-d'Estaing à Mao Tsé-Toung (« *un phare de la pensée humaine* »), disparu le 9 septembre 1976, ne confèrent à la France aucun avantage comparatif. Ses parts de marché régressent même. En revanche, les relations commerciales avec Taïwan sont plus denses et, lors de la répression du mouvement de Tien Anmen (juin 1989), elles sont élargies à la sphère militaro-industrielle (vente de frégates de type *La Fayette* et de *Mirages 2000*). La normalisation ne tarde pas, mais c'est sous la houlette de Jacques Chirac, entre 1995 et 2007, qu'il faut parler de dangereuse dérive (2). Tout à sa vision d'un « monde multipolaire » présumé stable et harmonieux, Le président français fait un douteux pari géopolitique sur la Chine. Interprétant *a maxima* la « doctrine De Gaulle », il reconnaît l'exclusivité des compétences du régime de Pékin et soutient ses thèses relatives à Taïwan (3). A cinq jours d'une élection taïwanaise, les marines française et chinoise manœuvrent ensemble (2004). Pékin voulant obtenir la levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes, Jacques Chirac se fait leur héraut (sans succès).

Le « virus de Wuhan » et la pandémie dont la France est l'un des pays qui aura le plus souffert appellent l'attention sur cette période funeste au cours de laquelle le « partenariat stratégique global » entre Paris et Pékin était présenté comme l'un des axes d'une diplomatie multivectorielle censée contrebalancer la puissance américaine. C'est dans ce contexte qu'a été prise la décision de fournir à la Chine populaire un laboratoire de haute sécurité biologique habilité à héberger les virus les plus dangereux au monde. Il s'agit du laboratoire P4 de Wuhan, mentionné par divers travaux et enquêtes sur l'origine et la cause de la pandémie. En 2004, le ministère des Affaires étrangères, celui de la Défense ainsi que la DGSE ont souligné les risques inhérents à un tel contrat, notamment sur le plan de la prolifération des armes bactériologiques : les autorités politiques, avec le soutien de scientifiques, en ont décidé autrement. Sur fond de désaccord franco-américain à propos de l'Irak, l'heure était au rapprochement avec Pékin et Moscou. Sitôt le laboratoire P4 livré et inauguré, les Français en ont été évincés (4). Soulignons le fait qu'aucune preuve n'a été produite quant à une « fuite » du virus depuis ce laboratoire. Il importe cependant de conserver à l'esprit ce fiasco qui n'aura pas même aidé la France à prévenir la pandémie, d'autant plus qu'il existe un autre projet en suspens : la construction en Chine par Orano (ex-Areva) d'une usine de combustibles nucléaires (5).



(1) Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Fayard, 2009, p. 468.

(2) Jean-Sylvestre Mongrenier, « La diplomatie française au miroir du discours présidentiel », *Géoéconomie*, n° 40, Hiver 2006-2007 (numéro spécial consacré à « La France et le monde. Bilan d'une présidence, 1995-2007 »).

(3) Charles Zorgbibe, « Paris-Taïpei-Pékin : les secrets du triangle », *Politique internationale*, n°104, été 2004.

(4) Voir Raphaëlle Bacqué et Brice Pedroletti, « Dans la jungle des labos de Wuhan », *Le Monde*, 26-27 avril 2020.

(5) Un tel transfert de technologies permettrait à la Chine populaire de les dupliquer, puis d'exporter des usines de retraitement dans certains des pays traversés par les « nouvelles routes de la soie ». Il s'y ajouterait un risque sur le plan de la prolifération nucléaire, le plutonium pouvant être utilisé dans un programme nucléaire à but militaire. D'aucuns esquivent la difficulté en arguant du fait que la France promeut un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ce serait négliger le fait que le multilatéralisme requiert un certain nombre de conditions objectives qui sont loin d'être réunies. Parmi elle, la bonne volonté des États parties prenantes des régimes juridiques internationaux.



## Vers un Quint Indo-Pacifique ?

Si la politique chinoise de la France revient de loin, divers signes montrent qu'un point d'inflexion a été atteint, puis dépassé. Assurément, l'arrogance de Pékin après la crise financière de 2008 perçue comme sonnante la fin de l'Occident, la volonté affichée de s'appropriier les « méditerranées asiatiques », plus précisément la mer de Chine du Sud par où transite la moitié du commerce mondial, la répression de masse des Ouïghours qui s'ajoute à celle des Tibétains, puis l'attitude de Pékin face au « virus de Wuhan » auront dessillé les yeux des esprits sincères. Seuls ceux qui détournent le regard n'y voient rien. Un premier signe aura été la participation de Jean-Yves Le Drian, alors ministre de la Défense, à la onzième édition du Dialogue de Shangri-La (Singapour, 1-3 juin 2012) pour y affirmer la présence de la France dans la zone Asie-Pacifique. Depuis, une « stratégie de défense française en Indopacifique » a été élaborée (2019). La présente pandémie a amplifié le mouvement. Une note du CAPS (Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du Ministère des Affaires étrangères) insiste sur le « *vide de puissance* » qu'exploite Pékin, les vulnérabilités de l'Europe confrontée à la logique chinoise de « *prédation* » (mars 2020). A la suite de propos agressifs affichés sur le site de l'ambassade chinoise à Paris, l'ambassadeur a été convoqué par le Quai d'Orsay (14 avril 2020). Paris a par ailleurs refusé de dénoncer un contrat militaire avec Taïpei.

Il faut accorder de l'importance à la stratégie Indo-Pacifique mentionnée plus haut, cette dernière attestant d'une vision d'ensemble de la région. Exposée le 1<sup>er</sup> juin 2019 par l'actuel ministre des Armées, Florence Parly, lors de la dernière édition du Dialogue de Shangri-La, elle repose sur une présence physique et humaine dans les océans Indien et Pacifique (les territoires d'outre-mer et leur population), des zones économiques exclusives (85 % du domaine maritime français, le deuxième au monde), des forces prépositionnées et des déploiements militaires temporaires. De Djibouti à l'archipel polynésien, la France dispose en effet de trois bases qui comprennent un effectif de 7 000 militaires. On soulignera ici l'importance du porte-avions et de son groupe aéronaval afin de peser dans les équilibres régionaux et de projeter sa puissance (1). La présence française repose également sur des coopérations avec des alliés et partenaires régionaux tels que l'Australie (programme de construction de sous-marins), l'Inde (vente de *Rafale*), le Japon (négociation d'un accord de coopération technologique qui pourrait avoir des prolongements militaires), voire avec des pays du Sud-Est asiatique (une possible négociation avec la Malaisie sur la vente de sous-marins et d'*A-400M*).

Outre la protection des territoires et des eaux placés sous la souveraineté française, les objectifs de la stratégie Indopacifique portent sur la sécurité des voies de communication et le libre accès aux espaces communs qui conditionnent la circulation planétaire. S'y ajoutent le maintien de la stabilité régionale, la préservation du multilatéralisme et une extension de la coopération dans la prévention des crises liées aux changements climatiques. En matière de liberté de navigation, on sait les ambitions de la Chine populaire à l'intérieur qu'elle nomme la « ligne en neuf traits » (elle circonscrit la quasi-totalité de la mer de Chine du Sud) (2). Par ailleurs, Pékin considère que ses eaux territoriales s'étendent jusqu'à quinze milles nautiques de ses côtes (douze selon le droit de la mer) et refuse le régime normal de « transit inoffensif » pour les bâtiments d'autres marines de guerre que la sienne. Tout cela est bel et bon. Encore

●  
(1) Jean-Sylvestre Mongrenier, *La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?*, Institut Thomas More, Note 26, mars 2018, [disponible ici](#).

(2) Dessinée en 1947, il s'agit d'une carte qui prétend reproduire les frontières du système tributaire chinois, au-delà de la Chine proprement dite. Elle inclut des îles et archipels sur lesquels l'Empire chinois n'exerçait pas sa souveraineté. Il aura fallu que la France et le Japon se disputent les Paracels pour que la République de Chine les revendique (1932). Après avoir affirmé que la limite méridionale de sa souveraineté s'appuyait sur cet archipel, elle « découvre » les îles Spratleys lorsque la France y déclare sa souveraineté (1933). Dès lors, cet autre archipel est considéré comme appartenant de toute éternité à la Chine. Sur ce point, voir Emmanuel Dubois de Prisque, « La cartographie en Chine du rêve chinois à la réalité géopolitique », *Outre-Terre*, n°38, 2014/1.



faudrait-il assumer l'objectif général des puissances occidentales et de leurs alliés et partenaires régionaux : endiguer la Chine populaire et contrarier ses immenses ambitions. Cela implique une forte coopération bilatérale avec la marine des États-Unis, voire avec celle du Royaume-Uni si les Britanniques ne cèdent pas au mirage du « splendide isolement ». En perspective, la France a vocation à rejoindre le Quad Indo-Pacifique, cette structure encore lâche qui lie Américains, Australiens, Japonais et Indiens. Il est souhaitable enfin que Paris élève le niveau de ses relations politiques et militaro-industrielles avec Taïwan (1).

## Pour conclure

En définitive, il s'agit donc de reconstituer un front occidental afin de contrer la « sino-mondialisation », une entreprise stratégique qui repose nécessairement sur un nombre réduit de puissances-clefs, à charge pour elles de s'adjoindre des partenaires régionaux ou d'opérer un rapprochement avec un État-civilisation de la taille et du poids de l'Inde. Dans cette affaire, les instances euro-atlantiques, aussi importantes soient-elles par ailleurs, semblent limitées à un rôle secondaire. Il serait déjà bien que l'Union européenne et ses États membres parviennent à un accord sur la surveillance et la régulation des investissements chinois dans son économie. Quant à l'OTAN, la protection des frontières orientales face à la Russie, alliée de fait de la Chine populaire (2), et de son flanc sud où Moscou opère un mouvement tournant suffisent à la tâche. Certes, les instances euro-atlantiques pourraient être le vecteur d'initiatives dans le domaine des technologies duales et des secteurs du futur (un futur accord entre les États-Unis et l'Union européenne ?) ou contribuer au « partage du fardeau » dans le cas de l'OTAN (voir aussi la question de la 5-G et de ses conséquences en matière de communication militaire et sécuritaire). Mais ces cadres d'action ne sauraient pallier les insuffisances des acteurs géopolitiques qui les composent et leur efficacité repose sur l'existence de discrets directoires associant les nations les plus allantes.

Dans cette lutte pour un nouveau « nomos de la Terre » (Carl Schmitt), il importe que les dirigeants de France et d'Europe continentale intègrent le fait que la Chine populaire n'est plus une lointaine puissance de l'Asie-Pacifique dont l'ascension serait le problème des seuls États-Unis. De l'Arctique à la Méditerranée, en passant par l'Atlantique Nord et ses annexes maritimes, la marine de guerre chinoise renforce sa présence et manœuvre avec la marine de guerre russe. Lecteurs de Spengler, les dirigeants chinois voient en l'Europe un ensemble de pays décadents, tout à la fois débouchés des « nouvelles routes de la soie » et clientèle politique qu'il serait possible d'incorporer en souplesse dans un empire informel (*Tianxia* : « Tout sous un même ciel »), et ce par l'argent, le phagocytage et l'intimidation. Dans cette grande Eurasie sino-russe, Moscou se livrant au maraudage géopolitique dans le sillage de Pékin, les Européens feraient en quelque sorte figure d'Asiates de l'Ouest. Il revient à la France de refuser cet anti-destin et de se placer à la pointe d'une Europe du Grand Large. Le schéma géopolitique d'ensemble est esquissé et la direction est indiquée. Il reste qu'une haute politique repose aussi sur une diplomatie publique claire et lisible : la présente situation à Hong-Kong exige que l'on parle haut et fort.

●  
(1) Jean-Sylvestre Mongrenier et Laurent Amelot, *Pourquoi faut-il soutenir l'île-État de Taïwan ?*, Institut Thomas More, Note d'actualité 66, avril 2020, [disponible ici](#).

(2) Voir ci-dessous l'annexe 2, « L'alliance entre Pékin et Moscou ».

## Annexe 1. La chute de Hong-Kong

Théâtre des dernières aventures de *Blake et Mortimer*, Hong-Kong est l'un des lieux emblématiques de l'ancien *British Rule*. En 1842, Londres obtient de la Chine la pleine propriété de l'île (traité de Nankin signé à la fin de la première guerre de l'Opium). En 1860, la péninsule de Kowloon est cédée à bail perpétuel (Convention de Pékin après la deuxième guerre de l'Opium). En 1898, ce sont les Nouveaux Territoires, pour un bail de 99 ans. Sous hégémonie anglaise, Hong-Kong constitue d'abord un *emporium* (un comptoir colonial), puis une place portuaire et commerciale de première importance. Cet « *avant-poste de l'Occident* » (Joseph Kessel) est situé sur la côte méridionale de la Chine, au bord de la « Méditerranée asiatique » (mer de Chine du Sud), avec pour pendant méridional la cité de Singapour, une autre colonie anglaise (les « *Straits Settlements* ») dans la zone des détroits indonésiens (voir l'importance du détroit de Malacca). Après la Deuxième Guerre mondiale, la ville de Hong-Kong amorce un processus de développement industriel fondé sur le textile et l'assemblage électronique. Dans les années 1960, elle devient une importante plate-forme de services portuaires et autres (Hong-Kong est un temps le premier port de conteneurs au monde).

Lorsque le terme du bail emphytéotique sur les Nouveaux Territoires se rapproche, Londres envisage sa reconduction, mais Deng Xiaoping s'y oppose. La viabilité de la seule île de Hong-Kong, privée de ces territoires, s'avérant improbable, la négociation du retrait britannique s'impose. A la suite d'un traité signé en 1984, Hong-Kong est rétrocédée en 1997, selon le principe « Un pays, deux systèmes ». Deux ans plus tard, la portugaise Macao est réintégrée dans la Chine continentale selon un système comparable (mais moins favorable). Ce dispositif politico-constitutionnel est censé préfigurer le sort de Taïwan, la « République de Chine » étant considérée à Pékin comme une île rebelle (une « *province sécessionniste* »). Schématiquement, Hong-Kong conserve un haut degré d'autonomie pour ses affaires intérieures, avec le meilleur de l'héritage colonial britannique (État de droit, justice indépendante et libertés individuelles garanties). Cette « zone administrative spéciale » dispose d'une Constitution (la *Basic Law*) et d'un Conseil législatif élu (le *Legco*). Le statut d'autonomie est garanti jusqu'en 2047 par le traité de 1984.

Lorsque Hong-Kong intègre la Chine populaire, la ville fait déjà fonction de « sas » entre le continent et le monde extérieur, qu'il s'agisse des « Chinois d'Outre-Mer » (leur système relationnel forme le « réseau de bambous ») ou du capitalisme occidental. En 1997, son économie représente 17% du PIB de la République populaire de Chine. Du fait de la forte croissance chinoise, sa part est aujourd'hui réduite à environ 3% de ce même PIB. Son port n'est plus qu'au cinquième rang mondial, trois autres ports chinois le devançant. A la suite de gigantesques investissements dans les infrastructures, désormais prolongés par le programme « Grande Baie », Hong-Kong est étroitement encore intégrée en Chine du Sud. En revanche, l'importance de sa place financière (4e rang mondial avec une capitalisation boursière de 4 000 milliards de dollars) et la convertibilité du dollar de Hong-Kong lui assurent un rôle important dans le financement de l'économie chinoise. Les trois quarts des introductions en bourse de firmes chinoises sont réalisés à Hong-Kong qui voit passer les deux tiers des investissements étrangers en Chine). Quelque 1 500 firmes mondiales sont implantées à Hong-Kong, ce qui induit la présence de dizaines de milliers d'hommes d'affaires, de cadres occidentaux auxquels s'ajoutent des universitaires et des sinologues de renom.

A maints égards et plus encore du point de vue des libertés, ce confetti (1 104 km<sup>2</sup>, 7,4 millions d'habitants) fait donc figure d'anomalie. Il en est de même de son statut international : Hong-Kong est membre de plein droit de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), de l'APEC (le forum de coopération Asie-Pacifique) et de la BAD (Banque asiatique de développement). Le passeport hongkongais assure l'accès à tous les pays du monde, dont cent soixante-six sans visa (trois fois plus que pour la Chine populaire). L'usage du cantonais plutôt que du mandarin et la conservation de l'écriture classique (simplifiée en Chine populaire depuis 1950) renforcent un particularisme difficilement supportable par le pouvoir communiste, voire nombre de Chinois continentaux. Assez rapidement, Pékin a entrepris de phagocyter la ville et son territoire, ce qui a suscité plusieurs mouvements de protestation (2003, 2012, 2014, 2016 et 2019-2020). Le chef de l'Exécutif étant présélectionné depuis Pékin, puis élu par un collège dont une majorité d'électeurs est prochinoise, le gouvernement est en partie sous contrôle. Il n'en va pas de même du Conseil législatif.



De longue haleine, l'objectif chinois est d'introduire une loi de sécurité nationale, contre la sécession et la trahison, au titre de l'article 23 de la *Basic Law*. La majeure partie des Hongkongais s'oppose au caractère liberticide d'une telle loi, un tel projet provoquant le mouvement de protestation de 2003. L'an dernier, un projet de loi sur l'extradition de citoyens de Hong-Kong en Chine continentale a provoqué des troubles de plusieurs mois et l'élection d'une large majorité de démocrates parmi les conseillers de districts. La crise générée par le « virus de Wuhan » est aujourd'hui mise à profit par Pékin pour détruire l'autonomie de Hong-Kong (voir l'article 22 de la *Basic Law* qui reconnaît le haut niveau d'autonomie de ce territoire). Représentant du pouvoir central, le Bureau de liaison s'est déclaré au-dessus de l'article 22 (17 avril 2020). Quinze personnalités locales engagées dans la lutte pour l'autonomie ont ensuite été mises en examen. Le processus répressif est engagé.

Réunie au Palais du Peuple (Pékin), l'Assemblée populaire nationale a voté comme un seul homme un projet de loi qui viole l'autonomie législative de Hong-Kong (28 mai 2020). Le texte prévoit l'établissement à demeure des organes de répression et le vote d'une loi de sauvegarde de la « sécurité nationale ». Le pouvoir chinois précise sa position : la Déclaration anglo-chinoise de 1984 est « *un document historique qui n'a plus de signification pratique* ». Autrement dit : « Un pays, un système » avec pour modèle le « léninisme de marché » (monopole politique du parti, verrouillage économique, contrôle social total).

Située sur une ligne de front, Hong-Kong est donc en passe de tomber. Les questions hongkongaise et taïwanaise sont étroitement liées pour Pékin, le principe « Un pays, deux systèmes » devant inciter Taïwan à intégrer la mère patrie. Ce principe ayant volé en éclats, cela signifie pour Taïwan une pression accrue sur les plans économique et militaire. Quant au reste du monde, il est confronté à une Chine populaire qui mobilise tous les moyens pour affirmer sa domination sans partage sur sa périphérie, y compris dans les « méditerranées asiatiques », et projeter au loin sa puissance.

En vertu du « *Hong Kong Human Rights and Democracy Act* », adopté par le Congrès en 2019, l'Administration Trump annonce vouloir remettre en cause le « *Hong Kong Policy Act* » qui, depuis 1992, assure un traitement préférentiel à la ville et son territoire (voir la déclaration officielle de Donald Trump, le 29 mai 2020). Sont remises en causes les exemptions de taxes et de tarifs douaniers, la possibilité de voyager aux États-Unis sans visa et la convertibilité du dollar hongkongais en dollar américain). Dans l'immédiat, grands patrons et institutions financières telles que HSBC, *Standard Chartered* et *Jardine Matheson* cèdent à la pratique du *biatoi* et se soumettent à Pékin.

## **Annexe 2. L'alliance entre Pékin et Moscou**

Renforcé par le « virus de Wuhan » et ses effets, le primat de la menace chinoise aux États-Unis, dans l'ordre des représentations comme dans celui des faits, tend à remettre en selle l'idée d'un « *Nixon in reverse* », c'est-à-dire un renversement des rapports entre les États-Unis et la Russie au détriment de la Chine populaire. L'anticipation d'un tel renversement et les espérances politico-stratégiques qu'il véhicule négligent la force et la profondeur des liens entre Pékin et Moscou. Certes, le « partenariat stratégique » noué dans les années 1990 avait des objectifs limités et il était opportuniste. Outre la question des frontières en Extrême-Orient, les exportations d'armes russes vers la Chine populaire et l'exploration des possibilités en matière énergétique, l'idée de la Russie était de renforcer sa main afin d'influer sur les termes de l'échange et de négocier un partenariat avantageux avec les États-Unis et l'Occident.

Théorisée et mise en pratique par Evgueny Primakov, porté au pinacle depuis sa mort (2015), cette « *diplomatie multivectorielle* » avait aussi une visée « *anti-hégémonique* » (voir les déclarations sino-russes sur la « multipolarité » et l'expression de « coalition anti-hégémonique » alors utilisée). Dans les deux décennies qui suivirent, les liens politico-stratégiques furent renforcés avec constance et l'opposition à l'« Occident collectif » l'emporta désormais sur les considérations d'opportunité à court terme. Au niveau bilatéral, plusieurs traités ont réglé les problèmes frontaliers de manière définitive, à tout le moins sur le plan du droit. Dix ans après sa signature, le traité d'amitié et de coopération de 2001 a été renforcé et renommé (« *Partenariat global stratégique et de coopération fondé sur l'égalité, la confiance mutuelle, le soutien mutuel, une prospérité et une amitié conjointe de*



*génération en génération*», 2011). Les échanges commerciaux, notamment dans le domaine énergétique, ont connu une forte croissance (voir l'oléoduc « Sibérie/Extrême-Orient » et le gazoduc « Force de Sibérie »). Les termes de l'échange ne sont peut-être pas favorables à la Russie mais ils correspondent aux réalités économiques. De surcroît, Moscou n'a pas les moyens de négliger les entrées de devises que ces « tubes » assurent (le gazoduc « Force de l'Altai » verra-t-il le jour ?)

Au niveau multilatéral, le « groupe de Shanghai » (1996) est devenu une organisation (Organisation de Coopération de Shanghai, OCS). Si l'OCS ne constitue pas une alliance, elle est comparable à un vaste géosystème eurasiatique au sein duquel s'élaborent de nouveaux équilibres, en dehors de l'ONU et de ses organisations satellites, de facture occidentale. En matière de ventes d'armes, la Russie a finalement accepté de vendre à la Chine populaire des S-400 et des Sukhoï-35. En octobre dernier, lors de la réunion du Club de Valdai, Vladimir Poutine a fait savoir que la Russie allait vendre un système d'alerte destiné à la défense anti-missile chinoise, les transferts technologiques induits supposant bel et bien une certaine confiance réciproque, et ce indépendamment du « complexe mongol » (les traditionnels préjugés de l'homme russe à l'égard des Asiatiques) et du ressentiment chinois à l'encontre des « traités inégaux » (avec la perte de la « Mandchourie extérieure », c'est-à-dire l'actuel Extrême-Orient russe, au bénéfice de Saint-Petersbourg entre 1858 et 1860). Le président russe n'hésite pas à parler d'une alliance entre Moscou et Pékin.

De fait, Russie et Chine populaire coordonnent leurs positions diplomatiques à l'ONU et affichent leurs convergences sur les problèmes géopolitiques régionaux (Iran, Syrie, Soudan, Corée du Nord, Venezuela). L'Armée populaire de Libération a accru sa participation aux grandes manœuvres russes (voir Vostok-2018 et Tsent-2019). Il faudra attentivement observer le prochain exercice Kavkaz. En juillet 2019, un grave incident militaire et diplomatique a révélé l'existence de patrouilles de bombardiers russes et chinois aux approches de la Corée. En somme, l'examen des relations sino-russes met en évidence les contours d'un ensemble géopolitique dont la substance est autrement plus consistante que celle d'un vague « partenariat stratégique » ou d'un « axe de convenance ». Une Eurasie sino-russe dans laquelle Moscou se résignerait à être le « partenaire junior » ? Les russophiles estiment cela inconcevable mais n'est-ce pas déjà le cas ?

Du fait peut-être de la réussite de l'OTAN, considérée comme l'archétype de l'alliance, la réalité et la possibilité d'une alliance sino-russe sont fréquemment niées. Reportons-nous à une définition académique du terme : une alliance est une association d'intérêts en vue d'établir un rapport de force favorable et de renforcer ses positions stratégiques, à des fins de conservation et d'acquisition. Eh bien, nous y sommes. Les convergences sont profondes, les ressentiments à l'encontre de l'Occident sont partagés et, de part et d'autre, les dirigeants éprouvent le sentiment que l'avenir leur appartient. Vus de Moscou, l'importance croissante de la Chine populaire et le basculement des équilibres vers l'Asie donnent tout son sens à la définition de la Russie non pas comme « morceau d'Europe » mais comme puissance eurasiatique. Au vrai, les dirigeants russes parlent volontiers d'un « partenariat eurasiatique » de Lisbonne à Djakarta. En revanche, le thème d'une « Europe de Lisbonne à Vladivostok » est un produit destiné à l'exportation.

De nombreuses analyses pointent les déséquilibres et asymétries entre la Chine populaire et la Russie (l'économie chinoise est huit fois supérieure à celle de la Russie), mais ce déséquilibre est plus accentué encore avec les États-Unis et l'Union européenne. De surcroît, sur le long terme, un retournement de la Russie vers l'Occident impliquerait des réformes politiques et économiques incompatibles avec le système de pouvoir. L'instinct de conservation de sa classe dirigeante et les revendications à l'Ouest vont dans le sens d'une consolidation des rapports sino-russes.

Aussi importe-t-il d'insister sur la vitalité des alliances occidentales sans lesquelles l'Europe redeviendrait « *un petit cap de l'Asie* ». Dans la zone euro-atlantique, il faut partager le fardeau de la défense et contenir la Russie. Au Moyen-Orient comme en Afrique du Nord, les objectifs doivent être définis avec rigueur (voir le cas de la Cyrénaïque, en Libye, point d'appui en Méditerranée et porte sur l'Afrique subsaharienne). Reste la Chine de Xi Jinping qui s'affirme jusque dans le voisinage de l'Europe et avance ses pions sur le continent : seul un front occidental et des alliances sur le théâtre Indo-Pacifique pourront contrebalancer ses ambitions et les menaces que ce nouvel impérialisme véhicule. Bien entendu, cela n'exclut pas une grande vigilance quant à l'observation des relations sino-russes.

# Nos publications



- Portée juridique et politique des décisions de la Cour de Karlsruhe : l'UE en quête de sa légitimité**, Jérôme Soibinet, mai 2020
- Traçage numérique : pourquoi c'est non**, Cyrille Dalmont, avril 2020
- Pourquoi faut-il soutenir l'île-État de Taïwan**, Jean-Sylvestre Mongrenier et Laurent Amelot, avril 2020
- La planète à l'heure du coronavirus : un monde affolé qui bascule dans l'inconnu**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2020
- Municipales 2020 : propositions pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs**, Édouard Guillot, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour la famille et les solidarités de proximité**, Elizabeth Montfort, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour la sécurité**, Édouard Guillot, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour l'écologie locale**, Jean-Thomas Lesueur et Édouard Guillot, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour le développement économique local**, Sébastien Laye, février 2020
- De l'« OTAN arabe » à l'« OTAN Moyen-Orient » : quels enjeux pour les puissances occidentales ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, janvier 2020
- Conférence sur l'avenir de l'Europe : beaucoup de bruit pour rien ?**, Jérôme Soibinet, décembre 2019
- Nation et religion : l'expérience marocaine**, Sophie de Peyret, décembre 2019
- Les causes monétaires de l'échec économique français**, Sébastien Laye et Didier Long, décembre 2019
- Macron, l'OTAN et la défense de l'Europe : un président ne devrait pas dire ça**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2019
- L'islam en France, le temps des solutions : 35 propositions pour agir maintenant**, Sophie de Peyret, novembre 2019
- Emmanuel Macron au piège de la « souveraineté européenne »**, Jérôme Soibinet, octobre 2019
- L'opération turque dans le Nord-Est syrien, sa portée militaire et ses perspectives géopolitiques**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2019
- Terrorisme et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**, A. Tisseron, également disponible en anglais, septembre 2019
- Libertés religieuses : le Parti communiste chinois contre les religions**, E. Dubois de Prisque et J.-S. Mongrenier, septembre 2019
- Familles monoparentales et PMA : quand la loi fabrique de la fragilité sociale**, Elizabeth Montfort, septembre 2019
- Projet de loi « engagement et proximité » : un geste pour les communes modestes et technocratique**, Jean-Thomas Lesueur, juillet 2019
- Le système de crédit social : comment la Chine évalue, récompense et punit sa population**, Emmanuel Dubois de Prisque, juillet 2019
- PMA, filiation, transmission : quels sont les besoins de l'enfant ?**, E. Montfort, M. Fontanon-Missenard, Ch. Flavigny et Ch. Delsol, juin 2019
- Géopolitique et ambitions militaires de la France : l'Europe ne suffit pas**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2019
- Après les élections du 26 mai, la « doctrine Macron » à l'assaut de l'Europe**, Jean-Thomas Lesueur et Jérôme Soibinet, mai 2019
- L'« armée européenne », la défense de l'Europe et les enjeux géopolitiques occidentaux**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2019
- Principes, institutions, compétences : recentrer l'Union européenne**, rapport, mai 2019
- Pour une autre politique monétaire. Flexibiliser l'euro et réformer la BCE**, Sébastien Laye, mai 2019
- Quelle contribution européenne face aux nouveaux défis de l'immigration ?**, rapport, avril 2019
- Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes »**, Sébastien Laye, mars 2019
- Usage et force des symboles dans la stratégie de Daesh. L'exemple du drapeau**, Sophie de Peyret, mars 2019
- Politique française dans le golfe Arabo-persique : une nécessaire clarification**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2019
- Menace jihadiste : les États du golfe de Guinée au pied du mur**, Antonin Tisseron, également disponible en anglais, mars 2019
- Pour une école de la liberté et des responsabilités**, rapport, février 2019
- La démocratie en circuit court. Plaidoyer pour la réforme de l'État, la décentralisation et le RIP local**, Jean-Thomas Lesueur, février 2019
- La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation**, livre d'E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, éditions Odile Jacob, 2019
- Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU**, Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
- Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée**, Cyrille Dalmont, novembre 2018
- Chine-Afrique : au-delà des intérêts économiques, l'indifférence réciproque**, Emmanuel Dubois de Prisque, septembre 2018
- 2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?**, Sébastien Laye, septembre 2018
- Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies**, Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
- La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
- L'accord nucléaire iranien, la stratégie américaine et les illusions européennes**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2018
- Quelle politique migratoire pour la France ?**, Jean-Thomas Lesueur, mai 2018
- Brexit : quelles conséquences pour la puissance britannique ?**, Pierre-Alain Coffinier, également disponible en anglais, avril 2018
- Péril sur l'électricité belge**, livre de Jean-Pierre Schaeken Willemaers, Bruxelles, Texquis, 2018
- La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, 2<sup>e</sup> édition, avril 2018
- Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin**, Michel Fourmy, avril 2018
- Le modèle scandinave est-il bon pour la France ?**, Sébastien Laye, février 2018
- Coopération structurée permanente : un étroit chemin vers une défense européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2017
- Stratégie américaine au Sahel : vers un tournant décisif ?**, Jérôme Pigné, novembre 2017
- XIXe congrès du PCC : le triomphe de la religion politique chinoise**, Emmanuel Dubois de Prisque, octobre 2017
- Revue stratégique : une « France forte » mais avec quels moyens ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2017
- Macron et l'Europe : un volontarisme sans dessein ni méthode**, Jean-Sylvestre Mongrenier, septembre 2017
- L'utopie du tout renouvelable**, livre de Jean-Pierre Schaeken Willemaers, Bruxelles, éditions de l'Académie royale de Belgique, 2017
- Les cinq scénarios du Brexit**, Pierre-Alain Coffinier, juillet 2017
- Gaullo-mitterrandisme ou néo-conservatisme : quelle diplomatie pour la France ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2017
- Législatives 2017 : les failles du programme économique de la « République en marche ! »**, Sébastien Laye, juin 2017
- L'Asie du Sud-Est et la tentation autoritaire : l'impact du modèle chinois**, E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, juin 2017
- Élections présidentielles 2017 : le comparateur de programmes**, en partenariat avec *Le Figaro*, février-mai 2017
- Les Européens : combien de divisions ?**, Note de Benchmarking, mai 2017
- Refonder la politique de lutte contre la pauvreté**, rapport, avril 2017

**Jean-Sylvestre Mongrenier** est chercheur associé à l'Institut Thomas More. Titulaire d'une licence d'histoire-géographie, d'une maîtrise de sciences politiques, d'un DEA en géographie-géopolitique et docteur en géopolitique, il est professeur agrégé d'Histoire-Géographie et chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Il est conférencier titulaire à l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationales, Paris), dont il est ancien auditeur et où il a reçu le Prix Scientifique 2007 pour sa thèse sur « Les enjeux géopolitiques du projet français de défense européenne ». Officier de réserve de la Marine nationale, il est rattaché au Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine (CESM), à l'École Militaire.

**Laurent Amelot** est également chercheur associé à l'Institut Thomas More. Diplômé de l'Institut d'Étude des Relations internationales (ILERI) et titulaire d'un Master 2 en sécurité internationale et défense de l'Université Lyon 3 (CLESID) et en géographie-aménagement du territoire de l'Université Paris 4 Sorbonne. Il prépare un doctorat à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) consacré à « l'attractivité portuaire chinoise dans l'océan Indien ». Il est chargé d'enseignement à l'ILERI et membre du groupe de réflexion Asie21. Il a rejoint l'équipe de l'Institut Thomas More au printemps 2020.

Programme  
**Enjeux internationaux**

Dans un contexte de fortes tensions internationales, d'émergence de nouveaux acteurs étatiques et non-étatiques et d'accroissement des menaces pour l'Europe, le Programme « Enjeux internationaux » décrypte les dynamiques géopolitiques actuelles sous l'angle spécifique de la sécurité et de la défense des intérêts vitaux de l'Europe et des Européens.

**Paris**

8, rue Monsigny, F-75 002 Paris  
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

**Bruxelles**

Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 374 23 13

[www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)  
[info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org)

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, juin 2020

